



BRIGNOLES

Règlement intérieur

6^{ème} Open de Brignoles

Préambule

Ce règlement s'applique par défaut aux joueurs comme aux spectateurs. Les règles ne concernant que les joueurs comportent une précision explicite à leur égard.

Dans ces règles, les termes :

- « joueur » et « il » s'entendent tant au masculin qu'au féminin.
- FFE signifie Fédération Française des Echecs
- FIDE signifie Fédération Internationale des Echecs

Article 1 : Présentation

Article 2 : Règles générales

Article 3 : Appariements

Article 4 : Cadence

Article 5 : Horaires

Article 6 : Inscriptions

Article 7 : Classement et départage

Article 8 : Prix

Article 9 : Rappels

Article 10 : Appareils électroniques

Article 11 : Commission d'appel

Article 12 : Respect du règlement

Article 13 : Divers

Article 1 - Présentation

Le club de l'Echiquier Brignolais organise la 6^{ème} édition de l'Open de Brignoles. Il est réservé uniquement aux joueurs ayant un classement inférieur à 2400 élo. Ce tournoi à cadence longue aura lieu le samedi 24 et le dimanche 25 juin 2023 au Complexe Vabre.

1.1 Responsable du tournoi

Le directeur du tournoi est M AUQUE Bernard

1.2 Equipe d'arbitrage

L'arbitrage est assuré par M PELLICANO Marc (AFO 1) et MONTELLA Laurent (AFO1).

Article 2 Règles générales

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk, à côté d'Antalya en Turquie. Ces règles sont entrées en vigueur le 1er Janvier 2018.

2.1 Forfait

Un joueur qui arrive dans la salle de jeu, avec plus **de 15 minutes de retard**, perd la partie par forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre, a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés. Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre au 06 99 23 49 53.

2.2 Nulle par accord mutuel

Autorisé sous réserve que les joueurs aient achevé au moins 20 coups chacun.

Article 3 - Appariements

- Les appariements se font au Système Suisse standard en 6 rondes.
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits.
- Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi.

Article 4 - Cadence

Les parties se joueront en 60 minutes avec un rajout de temps de 30 secondes par coup pour la totalité de la partie. Cette cadence correspond à une cadence de parties longues permettant l'homologation des parties jouées entre joueurs de moins de 2400 elo. Toutes les parties jouées du tournoi seront donc bien homologuées.

Article 5 - Horaires

- Inscription et pointage le Samedi 24 Juin de 9h à 9h45
- Ronde 1 à 10h
- Ronde 2 à 14h
- Ronde 3 à 17h
- Ronde 4 à 9h00
- Ronde 5 à 13h00
- Ronde 6 à 16h
- Remise des prix à 18h30

Article 6 Inscription

4.1 Droits d'inscriptions

- Adultes : 20 €
- Jeunes : 10 €

4.2 Licence

Les participants français doivent posséder une licence A à la FFE. Les joueurs étrangers doivent être en possession d'un numéro d'identifiant FIDE (en l'absence d'identifiant FIDE, le joueur sera considéré comme participant français). Les participants français non licenciés A en début de tournoi devront prendre une licence dans le club Marseille-Echecs qui s'engage à fournir un reçu à ces joueurs et à envoyer le bordereau de demande de licence au secrétariat fédéral, ou prendre leur licence via le site fédéral au plus tard 3 jours après la fin du tournoi.

4.3 Inscriptions limitées

Seuls les joueurs ayant un classement inférieur à 2400 elos sont autorisés à s'inscrire. Les inscriptions sont limitées aux 100 premiers joueurs inscrits.

Article 7 - Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point. En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, puis le Bucholtz et enfin la performance.

Article 8 - Prix

5.1 Attribution des prix

- Les prix sont intégralement remis au système « Hort ».
- Les prix ne sont pas cumulables. Un joueur pouvant prétendre à deux prix se verra attribuer le prix le plus important.
- Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture. - Les prix seront distribués dans l'ordre suivant : prix principaux, puis prix spéciaux.

5.2 Liste des prix

La liste des prix est affichée dans la salle de jeu après la 3^{ème} ronde. Le 1er prix est assuré à 150 €. Au moins 80% des inscriptions sera reversé.

-

Article 9 Rappels

- Les joueurs s'engagent à conserver une tenue correcte sur le lieu du tournoi et durant toute la période du tournoi.
- Ils s'engagent à respecter les arbitres, l'organisateur, l'équipe organisatrice, les bénévoles et les autres joueurs.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse).
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la zone de jeu pendant les rondes.
- Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.

Article 10 - Appareils électroniques

Tous les moyens électroniques de communication des joueurs ne sont tolérés dans la salle de jeux que s'ils sont éteints et rangés dans un sac. Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Article 11 – Commission d'appel

La commission d'appel est constituée de 3 membres dont la liste est disponible au bureau des arbitres. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur peut saisir la commission d'appel. Il doit cependant continuer la partie suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 12 - Respect du règlement

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'Echecs.